

Mise au Poing



Solidaires
Sud²²
Education

Le journal de SUD Education 22

SOMMAIRE

Pages 1-4: Réforme de la formation des personnels

Pages 4-5 : Réforme du lycée

Page 6 : Précarité, le nouveau contrat unique d'insertion (CUI)

Page 7 : Pseudo-revalorisation des salaires : l'arbre qui cache la forêt

Page 7 : Stages de remise à niveau dans le premier degré

Pages 8-9 : Retraites, la nouvelle offensive

Page 10 : Bulletin d'adhésion

SUD EDUCATION 22

1 et 3A rue Zénaïde Fleuriot 22000 St Brieuc

Téléphone : 02 96 68 01 64 / 06 31 56 51 82

Télécopie : 02 96 61 96 79

sud-education22@wanadoo.fr

<http://sudeduc22.ouvaton.org>

Réforme de la formation = « prof Académie » !!!

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Jamais les conditions d'entrée dans le métier n'auront été aussi cauchemardesques que celles qui s'annoncent à partir de la rentrée de septembre 2010. La soit disante réforme de la formation des enseignant-e-s suit son cours implacablement. Elle va conduire les jeunes collègues stagiaires à enseigner à plein temps dès la rentrée ou quasiment, tout en devant assumer simultanément :

- la préparation aux épreuves d'admissibilité du concours
- les cours à plein temps et bien entendu leur préparation
- la rédaction d'un mémoire professionnel
- la préparation aux épreuves d'admission
- la préparation de l'examen de master !

Comme si ça ne suffisait pas, le recteur d'académie envisage de leur imposer des heures supplémentaires ! Pour qui connaît la réalité de l'enseignement aujourd'hui, il est impensable que, dans de telles conditions, les classes concernées puissent fonctionner. On se demande en outre quels postes vont être réservés à ces collègues d'un nouveau genre.

Si nous n'arrivons pas collectivement à obtenir le retrait de cette réforme, une nouvelle forme de bizutage tiendrait lieu de formation des personnels : le compagnonnage, porté par un-e seul-e titulaire, qui pourrait avoir l'équivalent de deux heures (supplémentaires !) par semaine de rétribution pour son job.



Les stagiaires devraient attendre le second trimestre pour pouvoir bénéficier d'une formation en dehors du lieu d'exercice, jusque là ils n'auront vu qu'un seul interlocuteur le compagnon.

Et les élèves dans tout ça ?

Ils devront faire les frais de cette nouvelle formation bricolée à coups de restrictions budgétaires et de suppressions de postes.

Le secrétariat du ministère de l'Education Nationale a publié une lettre de cadrage le 25 février. La teneur de cette lettre de cadrage témoigne de la lâcheté avec laquelle le ministère traite la question, se défaussant sur les rectorats et les inspections d'Académie où il sait trouver les relais zélés de ses choix idéologiques contestables. En effet, à chaque paragraphe, il est question de : "**en tenant compte** de vos spécificités... l'accueil **pourra être mis en place** dans les jours qui précèdent la rentrée... d'autres formes d'accompagnement **que vous jugerez utiles**... l'acquisition des connaissances non maîtrisées [réduites à] l'apprentissage de la lecture et du calcul... **dans toute la mesure du possible** les PE stagiaires [...] **devront pouvoir faire** classe jusqu'aux vacances de Toussaint en présence d'enseignant-e-s expérimenté-e-s... **il est vivement souhaitable** de... **en fonction des** personnels ressources dont vous disposerez... formations [...] sous des formes **adaptées aux spécificités** de votre académie... **vous pourrez aussi** faire appel utilement à d'autres enseignant-e-s...

vous éviterez **autant que faire ce peut** les établissements difficiles... ainsi que **le cas échéant** d'autres types d'actions d'accompagnement... vous pourrez vous appuyer sur votre potentiel de remplacement que vous vous appliquerez à diversifier... les stagiaires **pourront à titre individuel** s'inscrire à des stages offerts dans le cadre du PAF... le tuteur devra être dans un établissement **le plus proche possible**... les emplois du temps du stagiaire et de son tuteur-trice devront, **dans toute la mesure du possible**, être compatibles...".

Le comble du cynisme est atteint quand le ministère prétend de la sorte : "mieux les accueillir et mieux les former".

La voici la formation sur le tas, prônée depuis des années par les hommes politiques les plus réactionnaires : il suffit de regarder un-e enseignant-e expérimenté-e faire la classe pour savoir la faire à son tour.

Pour devenir enseignant-e, voici donc venu le temps de la « prof-académie ». Pas besoin de compétences professionnelles, un peu de coaching sur le tas suffit mais attention aux coups, aux pleurs, aux désillusions. Et au final, pas de vote du public, il n'y aura qu'une seule personne pour décider du droit de continuer, l'inspecteur-trice.

La réforme de la formation aux métiers de l'enseignement

	Avant la réforme	Après la réforme
BAC + 3 (Licence)	Obtention de la licence à l'université Etudiant	Obtention de la licence à l'université Etudiant
BAC + 4 (Master 1)	Préparation au concours : PE – PLC – PLP – CPE – documentaliste Etudiant (PE1- PLC1 – PLP 1) à l'IUFM, au CNED, ou actif dans la fonction publique voire dans le privé. Stages d'observation si étudiant à l'IUFM. Concours au 3ème trimestre	M 1 (master 1ère année) Etudiant à l'université (UFR ou IUFM) stages d'observation
BAC + 5 (Master 2)	Si réussite au concours: Statut de stagiaire (PE2, PLC2, PLP2) à environ 1250 €/ mois à l'IUFM 2 stages en responsabilité de 3 semaines chacun plus un stage filé de 30 lundis (quelques lundis de moins pour ceux qui partent jusqu'à 3 mois à l'étranger)	Si obtention du M1: M2 (master 2ème année) Etudiant* à l'université (UFR ou IUFM) Stages en pratique accompagnée et stages en responsabilité (ouvrant droit à 3000 € de bourse* au maximum) en priorité pour ceux qui ont réussi l'admissibilité Passage de la 1ère partie du concours (dite admissibilité) en septembre pour les PE et quelques semaines plus tard pour les autres enseignant-e-s. Passage de la 2ème partie du concours (dite admission) au 3ème trimestre
BAC + 6	Titularisation par le rectorat à partir d'un dossier constitué par l'IUFM et l'IA Fonctionnaire titulaire T1 (1ère année sur le terrain) 4 à 6 semaines de formation à l'IUF	Si réussite au concours et obtention du M2 : Stagiaire 2/3 de temps sur le terrain, 1/3 en formation (organisation laissée libre à une coopération université/ rectorat)
BAC + 7	T2 (2ème année sur le terrain) 2 à 4 semaines de formation à l'IUFM	Titularisation si dossier favorable (quelle forme?)

* En M2, l'étudiant peut avoir jusqu'à 9519 € à travers différentes aides y compris les 3000 € s'il effectue les stages en responsabilité. Dans les faits, seuls quelques milliers d'étudiants pourront toucher le maximum. Il faut savoir aussi que les stages ne sont pas obligatoires pour réussir le concours (ce qui était déjà le cas avant la réforme).

↳...une réforme en trompe-l'oeil

En lisant le tableau joint, nous pouvons constater que les études sont allongées, sans qu'aucune aide financière conséquente soit apportée. La **ségrégation sociale** va accroître car il faudra avoir les moyens pour financer des études à BAC + 5 voire plus (en effet, il sera difficile en 2 années après la licence d'obtenir le master et de réussir le concours).

Certes, dans sa mansuétude, le gouvernement a prévu des bourses pour les stages en responsabilité mais ceux-ci alourdiront la **charge de travail des étudiantEs** et rien n'indique que ces stages seront un plus pour la réussite à l'épreuve d'admission (l'épreuve finale de réussite au concours).

Il faut aussi savoir que cette réforme est définie par **des cadrages nationaux très peu précis** (voir article p.1 et 2). Charge aux rectorats et aux universités d'imaginer des solutions locales, avec des moyens en baisse constante, entraînant ainsi le **dynamitage de l'égalité de l'offre territoriale de la formation des enseignantEs**.

Dernier point : quel sera l'avenir des étudiantEs ayant obtenu un master « métier de l'enseignement » mais

ayant échoué au concours ? On peut déjà répondre : **la précarité** ! Ils-elles pourront être recrutés comme contractuel-le-s, non seulement dans le second degré où c'est déjà une réalité mais aussi dans le premier degré. Et quand on les aura bien pressés, usés, on les jettera pour employer d'autres étudiantEs.!



Il y a pourtant une solution simple que préconise SUD Education depuis le début de notre lutte contre cette pseudo réforme : **recruter par concours au niveau licence puis mettre en place 2 années pleines de formation rémunérée avec le statut de stagiaire.**

Mais le gouvernement ne veut pas (ou plutôt ne veut plus) en entendre parler : investissement trop cher pour une rentabilité faible ? N'oublions pas que l'issue de cette réforme est l'harmonisation de la formation des enseignantEs dans le cadre libéral européen, qui ne pourra que déboucher sur la réduction du nombre d'enseignantEs titulaires, voire la suppression du statut d'enseignantE fonctionnaire d'Etat de l'Education Nationale, associée à la précarisation, la flexibilité des personnels et la dégradation des conditions d'enseignement pour les personnels et les élèves.

Premier degré

Mise en place de la « masterisation » Organisons le refus collectif des stages dans les écoles!

L'année scolaire prochaine, nous devrions accueillir des stagiaires ayant réussi le concours de professeur des écoles et obtenu leur Master 2. Nous devrions laisser nos classes à ces collègues d'un nouveau type alors même qu'ils n'auront reçu, au moment où ils prendront nos élèves, **aucune formation en pédagogie, didactique, gestion de classe.**

Il sera demandé à de nombreux enseignant-e-s de devenir « tuteur-trice » ou « compagnon » sans temps de décharge pour aider ces nouveaux collègues lors



de leurs stages d'observation ou en responsabilité. Il n'est prévu aucune indemnisation, aucun temps de décharge pour les enseignants qui auront le devoir de « conseiller », « tutorer », en d'autres termes, de « former » les futurs P.E. On demande donc aux professeurs « confirmés », de remplacer gratuitement les IUFM disparus, en plus de nos heures d'enseignement, de préparations, de corrections, de concertations, d'animations pédagogiques et bien sûr des heures de soutien.

Jusqu' à présent, c'était des MAT (Maître-sse-s d'Accueil Temporaire)


volontaires légèrement indemnisés qui, recevaient des PE1 (étudiant-e-s n'ayant pas encore réussi le concours d'entrée à l'IUFM). Puis, après leur réussite au concours, ils effectuaient des stages en situation suivis par des conseillers pédagogiques ou maîtres formateurs. .

Lors de nos stages de formation continue (s'il en reste !), nos classes pourront aussi être confiées à

des étudiants en master 2 soient des remplaçants non formés. Les parents doivent absolument être informés de la situation pour leurs enfants qui seront cobayes pour 15 jours, voire plus, en début d'année scolaire, période dont on connaît l'importance pour la suite de l'apprentissage.

Sud Education appelle les équipes enseignantes à se réunir dans les établissements (écoles, collèges, lycées, IUFM, universités) pour organiser collectivement le refus de mettre en place ces stages : refus de la fonction de référent, motion en CA ou en conseil d'école (voir modèle), pétition à faire signer aux collègues.

Comme Darcos, Chatel et Péresse, contribue, toi aussi, à flinguer la formation des profs et CPE...



... pour casser le métier, à la rentrée prochaine, prends un-e stagiaire!

éducation Sud
Schémas
www.sudeducation.org
Fédération des syndicats

**fossoyeur de la formation?
Choisis ton camp !!!**




Refusons d'être tut-ur-riche à la rentrée prochaine

éducation Sud

ne soyons pas complices !
refusons de participer à l'enterrement de la formation des profs et CPE

Zéro tut-ur-riche à la rentrée

Comme Darcos, Chatel et Péresse contribue, toi aussi, à détruire la formation des profs et CPE



... pour casser le métier, à la rentrée prochaine, prends un-e stagiaire!

éducation Sud
www.sudeducation.org
Fédération des syndicats

Proposition de motion à adopter en conseil d'école

Le conseil d'école de l'école XXX se refuse à accompagner les mesures régressives de la "réforme" dite de "mastérisation", par un compagnonnage d'un autre temps et une désorganisation programmée tout au long de l'année d'une classe et de l'école.

Le conseil d'école refuse la mise en place du dispositif académique concernant les lauréats au concours 2010 dans son école.

Pour les écoles où des postes sont bloqués, possibilité de rajouter cette phrase :

Il demande donc également à l'académie de débloquent le poste vacant pour qu'il puisse être pourvu par un enseignant titulaire lors du mouvement.

Il se prononce pour le retrait de cette " réforme " dite de " masterisation " .

Second degré

Ensemble, résistons à la contre-réforme Châtel du lycée !

SUD éducation s'est prononcé dès le début contre la réforme Châtel. Nous avons appuyé les mobilisations contre les réformes et leurs suppressions de postes. C'est en effet sur le terrain de la lutte que les personnels peuvent obtenir un recul décisif du ministère, quelles qu'en soient les modalités : boycott des journées banalisées de mise en place de la réforme, y compris par la grève, ou utilisation de ce temps pour décider collectivement de mesures de blocage.

SUD Education prend position pour une résistance collective déterminée à la mise en place de cette 1^{ère} année de la réforme.

Exigeons la tenue des CA et la présentation de la répartition de la DHG dès à présent et non en mai/juin comme le conseille le ministère !

Déjouons le piège de la division entre collègues pour l'attribution du tiers des heures « globalisées » et décidons de choix collectifs en AG des personnels sur lesquels les élu-e-s en CA seront mandaté-e-s.

- Proposons un contre-projet de répartition horaire qui reconduise les dédoublements actuels de la classe de seconde et refusons ainsi la mise en concurrence des disciplines pour les « enseignements à effectifs réduits ».

- Refusons la mise en place de l'accompagnement personnalisé car il est déconnecté des enseignements et ne répond pas au besoin d'aide et de soutien des élèves. Montrons qu'il se fait grâce à la

suppression des dédoublements actuels.

- Refusons collectivement la charge de prof principal-e en seconde si le contre-projet élaboré par les personnels est refusé et faisons-le savoir au proviseur et au rectorat.

- Refusons en AG du personnel la participation au Conseil pédagogique (instance de caporalisation non élue, chargée d'appliquer une réforme dont la majorité des collègues ne veut pas).

- Refusons collectivement les heures supplémentaires face aux départs à la retraite non remplacés et aux mesures de carte scolaire qui frappent nos collègues. Faisons le savoir au rectorat.

- Refusons collectivement l'encadrement des stagiaires, nommés à temps complet dès la 1^{ère} année, avec des stages massés et des étudiant-e-s M1 et M2 pour les remplacer !

FAUT-IL SUPPRIMER L'HISTOIRE-GEO EN TERMINALE S ?

COMME SI UN MATHÉLIX AVAIT BESOIN DE SAVOIR SITUER LA PRINCESSE DE CLEVES SUR UNE CARTE...



Réforme du lycée technologique, nouveaux programmes de 2^{nde} : deux visages d'une même politique de régression éducative.

Conseil Supérieur de l'EN des 31 Mars et 1^{er} avril 2010. Déclaration de la Fédération SUD Education.

M. le Ministre,

Ce « super CSE » des 31 mars et 1 avril nous offre un condensé de votre politique.

Après la réforme du lycée général, vous nous présentez enfin celle de la voie technologique ; sans surprise elle apparaît comme le dernier élément d'une machine à supprimer des postes.

D'autre part, les nouveaux programmes des séries générales illustrent parfois par leur enveloppe horaire, parfois par leur contenu une réduction de la qualité des enseignements que nous avons déjà critiqué.

Votre réforme de la voie technologique suscite de notre part les mêmes critiques que celle de la voie générale. Tronc commun conçu dans l'objectif d'opérer des regroupement d'élèves de spécialités différentes avec à la clé des classes plus chargées et des postes supprimés. Autonomie des établissements pour les heures dédoublées et l'accompagnement avec d'inévitables inégalités de traitement d'un établissement à l'autre et au sein des équipes d'un même établissement. Enfin une hécatombe horaire avec des enseignements

technologiques qui perdent environ un quart de leurs moyens !

La réduction des spécialités en STI et en STL, la fin de nombreux dédoublements, de futurs programmes limitant l'approche pratique d'origine de ces enseignements au profit d'une démarche limitée à la modélisation numérique va dénaturer cette voie. Elle permettait la réussite d'élèves moins à l'aise en enseignement général mais qui savaient montrer leurs qualités au travers d'un enseignement



technique exigeant, leur apportant de réels atouts pour s'engager dans des cursus de type BTS ou DUT ou des filières plus longues. L'introduction d'une 2ème LV ne parvient pas à masquer qu'il s'agit d'un mauvais coup porté à l'enseignement technologique. Cette réforme va freiner l'orientation des élèves vers cette voie et risque de provoquer à terme un détournement de certains élèves vers la voie professionnelle. Il est vrai que cela est en cohérence avec la fermeture des postes au CAPET depuis 5ans et les propositions de reconversion dans d'autres disciplines ou le privé que reçoivent de jeunes collègues !

C'est donc une liquidation programmée et tout le contraire du rapprochement réel des voies que nous souhaitons dans la perspective d'un lycée réellement polytechnique.

De nouveaux programmes nous ont été présentés hier.

Concernant les enseignements dits « d'exploration » la structure proposée dénature l'enseignement des disciplines qui y sont enseignées : 90 minutes par semaine, dédoublements non statutaires, absence de prise en compte pour le passage en première.

De plus avec un tel saupoudrage aucune discipline nouvelle en seconde ne peut vraiment être appréhendée par des élèves. C'est particulièrement choquant lorsque certaines d'entre elles ouvrent sur des séries dont elles sont la spécificité : SMS, STI, STL et aussi SES et économie gestion, ces dernières formant le « pivot » respectif de la série ES et de la série STG, 2e et 3e séries en termes d'effectifs dans le cycle terminal. Cette situation en dit long sur l'avenir de ces enseignements dans la voie générale.

Mais plus généralement certains choix de contenus sont à eux seuls inquiétants. Par exemple dans la voie technologique, **le programme de création et innovation technologique** (axé recherche et développement) sans doute pour séduire, ne représente qu'une infime partie du monde industriel. D'un point de vue technique cet enseignement est un leurre, promettant à des débutants de réaliser un travail d'ingénieur en très peu d'heures, sans moyens et en classe entière. Dans les **Principes Fondamentaux de l'Economie et de la Gestion**, l'abandon, au profit d'une approche plus généraliste, de l'apprentissage des techniques

qui permettait d'aborder les différentes spécialités de STG puis de BTS en offrant ainsi une voie de réussite à de nombreux élèves, pose la question de l'avenir professionnel des jeunes de ces sections qui ne parviendront pas à l'université.

En Sciences économiques et sociales le tollé provoqué par la 1 ère mouture ministérielle a entraîné des modifications qui restent pour nous insuffisantes avec un seul thème obligatoire en sociologie, le recentrage sur les fondamentaux abstraits de l'économie de marché demeure. On voit d'ailleurs que la volonté affichée d'offrir à tous les élèves de seconde une culture économique correspond toujours à une tentative de formatage et de soumission à la « culture » d'entreprise et à l'économie de marché.

En histoire-géographie aussi vos choix restent contestables. La disparition d'une réelle étude du monde arabo-musulman en histoire au profit du monde de l'Occident chrétien est une option idéologique en décalage avec la laïcité et le caractère multiculturel de la société française du XXIème siècle. Au total avec autant de thèmes à traiter que dans la version précédente mais en moins de temps, souvent sans pré requis c'est un programme élitiste et bien peu pédagogique. Il cède aux sirènes du moment : développement durable à tous les étages en géographie et repli européen centré en histoire.

Nous avons donc voté contre la plupart des nouveaux programmes qui annoncent une régression éducative parce que leur volume horaire est insuffisant mais aussi parce que leur contenu est souvent inadapté et parfois inacceptable pour la formation de la pensée critique des élèves.

Parce qu'elle est le moyen de supprimer encore des postes tout en remettant en cause la culture technique nous voterons contre votre réforme de la voie technologique comme nous l'avons fait pour la voie générale.

Ces prétendues réformes ont pour priorité d'atteindre des objectifs budgétaires dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques, et leurs contenus pédagogiques sont souvent au mieux des leures, au pire pour certains d'entre eux, des régressions idéologiques douteuses et dangereuses.

St Denis le 31 mars

Contrat Unique d'Insertion (CUI) ou comment installer durablement la précarité!

Le contrat avenir (CAV) a vécu! Pourtant ce fut un joli nom prometteur. Mis en place depuis 2005, dans le cadre de la loi de « programmation pour la cohésion sociale », les premiers bénéficiaires ont peut-être cru que ce contrat les aiderait à préparer un avenir moins précaire. Mais ils ont vite déchanté et aujourd'hui tous ceux qui en « bénéficient » - ou plutôt toutes

celles car ce sont majoritairement des femmes – ne se font guère d'illusions: ces contrats « aidés » sont une aubaine pour l'employeur, puisque subventionnés presque intégralement par l'Etat et les collectivités locales – tandis que les salariés se retrouvent très vite à la case de départ, à savoir le chômage.

Le CUI (contrat unique d'insertion), contrat aidé de droit privé, à 20 heures minimum (et la circulaire de mise en application dans l'éducation nationale déconseille fortement d'aller au delà...) **payées au SMIC** (600 euros et des brouettes...) **entré en vigueur le 1er janvier 2010.**, n'y **change rien sur le fond.** Il est même, par certains aspects, en régression par rapport au CAV :

- le temps de travail est dorénavant annualisé. Bien pratique dans le système éducatif vu les vacances scolaires. **L'annualisation est la principale régression amenée par le CUI.** Présentée comme une avancée par l'État, elle permet de faire rattraper aux agents les heures correspondant aux vacances.

- la possibilité de renouvellement de contrat est réduite à 24 mois contre 36 mois pour les CAV.

- **Et la formation ? Du vague**, de l'approximatif, de l'incertain ! La Loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 modifie le code du travail et stipule que "La convention individuelle (...) prévoit des actions de formation professionnelle et de validation des acquis

(...). Les actions de formation peuvent être menées pendant le temps de travail ou en dehors de celui-ci."

(Art.L. 5134-22). Les CAE/CAV ont eu le droit au même laïus et ce n'est pas pour autant qu'ils ont reçu une formation.

- **le CUI peut se faire sous forme de CDI!** Certes, pas dans l'Education Nationale, mais c'est bien la preuve qu'on veut installer les personnes durablement dans la précarité et le sous



emploi!

Mais, au train où vont les choses, la précarisation et la contractualisation au sein du secteur éducatif devient une réalité de plus en plus tangible : l'État prévoit d'embaucher ou de renouveler près de 45000 contrats aidés sous nouvelle formule, sans compter les autres précaires et les trouvailles à venir de nos dirigeants...

L'Education nationale doit proposer un réel avenir à tous ceux et celles qu'elle emploie en garantissant une vraie formation, un véritable statut et un salaire qui permet de vivre dignement!

Revalorisation des salaires ou l'arbre qui cache la forêt !

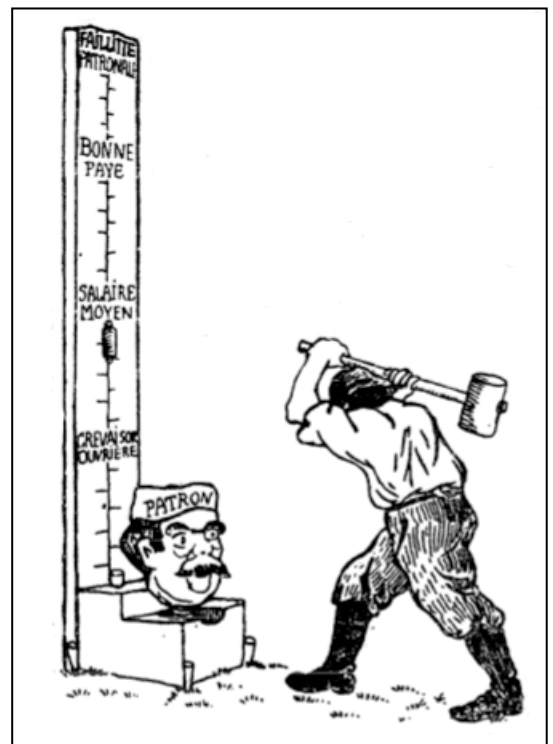
Luc Chatel a annoncé dimanche 28 mars que 20 000 enseignantEs débutantEs (PE et certifiéEs) vont bénéficier d'une revalorisation salariale de 159 euros en moyenne par mois (pour les agrégés 259 euros). A quoi s'ajoute pour 170 000 enseignantEs déjà en fonction, une augmentation de 660 euros net en moyenne par an pendant 7 ans. Cette mesure concerne moins d'un quart des enseignantEs du primaire et du secondaire. Pour Sud éducation, les mesures annoncées par le ministre cachent la forêt des régressions et de la dégradation des conditions de travail qu'induit la réforme de la formation des enseignantEs. Cette revalorisation ne consiste qu'en un saut d'échelon plus rapide en début de carrière. Elle sera largement annulée par la suppression de l'année de stage rémunérée. Les retraites seront amputées de 2 semestres de cotisations.

Luc Chatel a beau jeu d'indiquer que ces mesures coûteront 196 millions d'euros: en réalité la masterisation va permettre au gouvernement d'économiser 200 000 postes et 600 millions d'euros.

Par ailleurs, du fait de l'entrée tardive dans le métier et le rallongement de la durée de cotisation, il deviendra impossible de partir en retraite avec une pension à taux plein.

Ce tour de passe-passe n'est pas sans rappeler le passage du statut d'instituteur à celui de professeur des écoles. Les instituteurs ont certes vu leur statut aligné sur celui de leurs collègues du secondaire et obtenu une revalorisation salariale. Mais ils ont perdu en échange :

- Deux années de stage rémunérées.
- Le droit à un logement de fonction ou à un logement social dans la commune d'affectation.
- Le droit au départ en retraite à 55 ans, repoussé à 60 ans pour les PE.



collègues du secondaire et obtenu une

Au final, ils y ont donc beaucoup perdu ! Aujourd'hui, accepter la réforme de la formation dans les conditions du gouvernement (le « donnant-donnant » sarkozyste), c'est négocier des augmentations de salaire qui n'en sont pas contre les statuts. C'est donc négocier les conditions d'une régression sociale qui aboutira à une déréglementation de nos conditions de travail.

SUD EDUCATION 22 revendique:

- Une augmentation substantielle des salaires inversement proportionnelle à leur montant.
- La titularisation de tous les personnels non-titulaires, sans conditions.
- L'abrogation de la réforme de la formation des enseignants, dite « masterisation ».
- Le rétablissement de tous les postes supprimés, sauf celui de Xavier Darcos.

Premier degré

CM1-CM2, stage de remise à niveau : Etudier plus pour apprendre moins

L'IA cherche des enseignant-e-s volontaires du premier degré pour mettre en place des stages de remise à niveau pour les CM1-CM2 pendant les vacances scolaires.

A travers cette mesure, le gouvernement tente de nous faire croire qu'il aide les élèves en difficulté, alors que dans le même temps, il organise, par la suppression de milliers de postes, la dégradation accélérée des conditions de travail et d'étude à tous les niveaux de l'éducation nationale, pour tous ses personnels et pour tous ses élèves.

Cette mesure entretient l'illusion que les difficultés scolaires, dans l'éventail de leur diversité, peuvent être réglées par une simple répétition en petits groupes de ce qui se fait habituellement en classe.

Les collègues volontaires travailleront seuls, avec des élèves dont ils ne connaîtront qu'un bilan écrit de compétences. Ce n'est pas notre conception de notre métier d'enseignant-e de l'école

publique. Par ailleurs, cette mesure sous-tend qu'il faudrait moins de vacances scolaires aux élèves pour qu'ils apprennent davantage. Dans les écoles, les personnels ne sont pas dupes de ces aberrations pédagogiques.

Si tant de nos élèves sont en très grande difficulté à l'entrée en 6^e, cela réclame des réponses. Le ministère aurait pu choisir de renforcer les Réseaux d'Aide existants en créant les postes qui

manquent. Il aurait pu choisir de faciliter et d'encourager la formation de maître-sse-s spécialisé-e-s et de psychologues scolaires. Il aurait pu choisir de renforcer cette aide dans les quartiers populaires. Il aurait pu choisir de redonner une véritable existence à la formation continue des personnels.

Il ne fait aucun doute que la mise en place d'heures supplémentaires pour traiter la difficulté scolaire rentrera en concurrence à très court terme avec l'existence des RASED. Le gouvernement a vraiment décidé que nous devons être moins nombreux-ses pour faire le même travail. Ce sont justement les élèves les plus fragiles qui, les premiers, seront les victimes de ce tour de passe-passe qui masque une vraie régression.

De plus, dans une période de quasi-blocage des salaires, cette mesure est la transposition du « travailler plus pour gagner plus » appliqué au premier degré. Elle vise à diviser les personnels en individualisant leur salaire.



SUD Education appelle tou-te-s les collègues à refuser de donner suite à cette aberration pédagogique.

Nous appelons toutes les écoles à faire connaître publiquement leur désaccord avec cette mesure.



Retraites

- Un million de retraité-e-s vivent en dessous du seuil de pauvreté.
- 600 000 personnes âgées dépendent du minimum vieillesse.
- Une femme retraitée sur trois touche moins de 700 € par mois.
- Des milliers de salarié-e-s voient leur montant de retraite amputé par la décote (30 % des enseignant-e-s du premier degré touché-e-s en 2007).
- La loi Fillon avec son système de décote maintient des milliers de fonctionnaires en activité notamment celles et ceux qui pouvaient espérer une retraite à 55 ans...

Patronat et gouvernement ont divisé pour régner

1993 - Diminution des pensions du régime général (secteur privé) de 20% en les calculant sur la moyenne des salaires des 25 meilleures années, au lieu des 10, en les indexant sur les prix et non plus sur les salaires, en attribuant une pension complète pour 40 années de cotisation au lieu de 37,5 ans. Et en les réduisant d'une décote de 5% par année manquante.

2003 - La Fonction publique subit le même sort et ne conserve qu'un seul avantage, le calcul de la pension sur le salaire des 6 derniers mois. Public et privé passent alors à 41 ans de cotisation et même plus avec un dispositif augmentant automatiquement cette durée des deux tiers de l'augmentation de l'espérance de vie.



2007 - À leur tour, les régimes spéciaux (Sncf notamment) sont victimes de la contre-réforme. Après 15 années de nivellement par le bas, Sarkozy et son gouvernement annoncent, pour tou-te-s les salarié-e-s du privé comme du public, une nouvelle régression du droit à la retraite. Dans le même temps, ils favorisent les inégalités en laissant faire, voire en justifiant, les salaires scandaleux des haut-e-s dirigeant-e-s, et le niveau de profits jamais atteints pour les actionnaires.

Il y a 20 ans, 70% de la richesse produite retournait vers les salaires (salaire direct, indirect et retraites) contre 60% aujourd'hui. Cette baisse de 10 points de PIB représente 180 milliards d'euros chaque année qui vont au capital plutôt qu'aux salaires.

Une autre répartition des richesses permettrait donc assez facilement de verser à toutes et tous, public comme privé, une retraite à 75% du plus haut salaire, à 60 ans après 37,5 annuités de cotisation et sans décote.

Les propositions de Solidaires

Un système de retraite devrait avoir pour objectif de maintenir le niveau de vie acquis pendant la vie active et permettre que les salariés puissent profiter réellement de leur temps de retraite. C'est pourquoi Solidaires revendique :

- * l'âge de départ à taux plein à 60 ans, avec un départ à 55 ans pour les salariés ayant effectué des travaux pénibles et le maintien des régimes spéciaux,
- * l'indexation des pensions sur les salaires afin de maintenir la parité d'évolution des revenus entre actifs et retraités,
- * l'indexation des "salaires portés au compte" pour le calcul du montant de la retraite sur l'évolution des salaires,
- * la garantie d'un taux de remplacement de 75% du salaire calculé sur les 6 meilleurs mois pour tous, secteur privé et public,
- * 37,5 annuités de cotisations pour avoir une retraite à taux plein et en premier lieu abandon de la règle adoptée en 2003 qui affecte les 2/3 de la croissance de l'espérance de vie à l'augmentation de la durée de cotisation,
- * la validation des périodes de chômage et d'étude dès l'âge de 18 ans,
- * pas de retraite inférieure au SMIC.

Pour financer ces mesures, il faut rééquilibrer la part des salaires dans la valeur ajoutée, la richesse créée par les salariés dans les entreprises. Cela peut prendre la forme d'une augmentation de la part patronale des cotisations sociales qui serait compensée par une baisse des dividendes versés aux actionnaires, ce qui permettrait de ne pas toucher à l'investissement productif.

ADHÉRER A SUD ÉDUCATION POUR LUI DONNER LES MOYENS D'AGIR

NOM : Prénom : Age :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville : Tel :

E-mail : Voulez vous être inscrit-e :

 sur la liste de discussion interne (où circulent tous les échanges et débats, ce qui fait de nombreux mails!) sur la liste adhérent-e-s (où sont diffusées les principales informations)**Situation professionnelle**

Corps : Fonction :

Discipline : Type de poste (TZR , ZIL....)

Temps complet Temps partiel Quotité :% Retraité-e Disponibilité Congé Type : Sans poste **Établissement d'exercice**

Type (école, collège, lycée, LP) et nom :

Adresse :

Code postal : Ville : Tel :

Acceptez-vous que vos coordonnées personnelles soient transmises à d'autres syndiqué-e-s de votre secteur : Oui Non

J'autorise Sud Éducation 22 à faire figurer ces informations dans les traitements et fichiers informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06. 01. 78 informatique et liberté. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à Sud Éducation 22

Date :

Signature :

Montant de la cotisation annuelle :€ payé par chèque en 1 fois 2 fois
3 fois + de 3 fois
payé par prélèvement automatique

Pour des raisons de trésorerie, si vous choisissez de payer en plusieurs fois, envoyez tous vos chèques des maintenant. Votre dernier chèque doit être encaissable au plus tard en juin.

Chèque(s) à joindre avec date(s) d'encaissement au dos à l'ordre de

Sud Éducation 22 1-3 A rue Zénaïde Feuriot 2000 Saint Briec

Tel : 02 96 68 01 64

sud-education22@wanadoo.fr

<http://sudeducation22.ouvaton.org>**Pour faciliter la trésorerie du syndicat (et la votre !), vous pouvez également payer par prélèvement sur votre compte. Il vous suffit de remplir l'autorisation de prélèvement et d'y joindre impérativement un RIB ou RIP. Le prélèvement sera effectué sur 8 mois.**

Salaire mensuel	Cotisation annuelle	Taux
Minimum	20	
+ de 750	27	
+ de 900	45	4,74 %
+ de 1000	54	5,14 %
+ de 1200	75	6,00 %
+ de 1300	88,5	6,56 %
+ de 1400	102	7,03 %
+ de 1500	117	7,55 %
+ de 1600	135	8,18 %
+ de 1700	153	8,74 %
+ de 1800	174	9,41 %
+ de 1900	192	9,85 %
+ de 2000	230	11,24 %
+ de 2100	251	11,70 %
+ de 2200	273	12,16 %
+ de 2300	295	12,57 %
+ de 2400	317	12,96 %
+ de 2500	340	13,35 %
+ de 2600	366	13,83 %
+ de 2700	391	14,24 %
+ de 2800	418	14,68 %
+ de 2900	445	15,10 %
+ de 3000	473	15,52 %
+ de 3100	503	15,98 %
+ de 3200	532	16,38 %
+ de 3300	563	16,82 %
+ de 3400	595	17,26 %
+ de 3500	628	17,70 %
+ de 3600	calcul	18,30 %

Si vous n'avez pas payé d'impôt sur les revenus 2008, vous pouvez minorer de 66% le montant de votre adhésion.